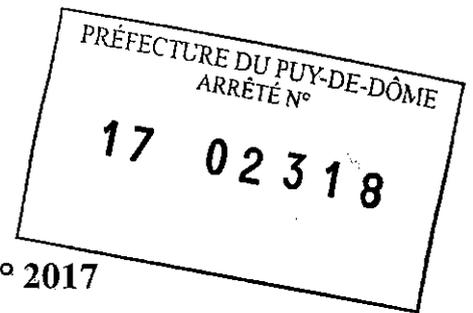




PRÉFET DU PUY-DE-DÔME



DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES ÉLECTIONS

**ARRÊTÉ n° 2017**

**instituant les bureaux de vote  
de la commune de PONT-DU-CHATEAU (modificatif)**

**Le PRÉFET du PUY-DE-DÔME**  
*Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite*

- VU les articles L. 17 (premier alinéa), R. 40 et R. 69 du code électoral ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 17-01702 du 25 août 2017 instituant les bureaux de vote de la commune de PONT-DU-CHATEAU ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 17-01771 du 4 septembre 2017 portant délégation de signature à Madame Béatrice STEFFAN, secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, sous-préfète de l'arrondissement de Clermont-Ferrand ;
- VU les courriels des 11 octobre et 6 novembre 2017 par lesquels le Maire de PONT-DU-CHATEAU sollicite la rectification de la répartition des rues à l'intérieur de certains bureaux de vote ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire droit à la demande de modification de l'arrêté préfectoral du 25 août 2017 susvisé ;
- **SUR** proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme.

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.** - Le périmètre géographique affecté à chacun des neuf bureaux de vote de la commune de PONT-DU-CHATEAU institué par l'arrêté préfectoral n°17-01702 du 25 août 2017 est fixé conformément à l'annexe (11 pages) du présent arrêté.

**ARTICLE 2.** - La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme, et le maire de PONT-DU-CHATEAU sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

**09 NOV. 2017**

Pour le Préfet et par délégation,  
La secrétaire Générale

  
Béatrice STEFFAN

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

## État des bureaux de vote et adresses

- N° 1 **Mairie - Salle du Conseil**
- N° 2 **Mairie - Salle Brosson**
- N° 3 **Le Caméléon**
- N° 4 **Espace Beaufort**
- N° 5 **École élémentaire Pierre Brossolette**
- N° 6 **École maternelle Lucie Aubrac**
- N° 7 **École maternelle René Cassin**
- N° 8 **École élémentaire Jean Alix**
- N° 9 **École maternelle Jean Alix**

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

## BUREAU N° 1 : Mairie - Salle du Conseil

### Liste des rues

Nom des rues	Sectionnement
Allée de Font Marras	en totalité
Avenue Roger Coulon	du n°1 à la fin (côté impair)
Impasse de la Croix Blanche	en totalité
Impasse des Mariniers	en totalité
Passage Côte d'Allier	en totalité
Passage de la Motte	en totalité
Passage de l'Hôpital Vieux	en totalité
Passage des Hottes	en totalité
Passage du Chazeron	en totalité
Passage du Goulet	en totalité
Passage du Seigneur	en totalité
Place Cathier	en totalité
Place de la Croix Blanche	du n°1 au n°11 (côté impair)
Place de la Liberté	en totalité
Place de la République	en totalité
Place de l'Hôtel de Ville	en totalité
Rue Cachée	en totalité
Rue Carnot	en totalité
Rue Côte d'Allier	en totalité
Rue Côte Tranchant	en totalité
Rue Curie	en totalité
Rue de l'Abbaye	en totalité
Rue de l'Abeille	en totalité
Rue de l'Ente	en totalité
Rue de l'Escalier	en totalité
Rue de l'Horloge	en totalité
Rue de la Barrière	en totalité
Rue de la Croix Blanche	en totalité
Rue de la Cure	en totalité
Rue de la Mairie	en totalité
Rue de la Motte	en totalité
Rue de la Porte Maigne	en totalité
Rue de la Poste	en totalité
Rue de la Tour	en totalité
Rue de l'Hôtel de Ville	en totalité
Rue des Buis	en totalité
Rue des Caves	en totalité
Rue des Champs	en totalité
Rue des jardins	en totalité
Place de la Croix Blanche	Du n°2 au n°12 (côté pair)

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

## BUREAU N° 1 : Mairie - Salle du Conseil

### Liste des rues (suite)

Nom des rues	Sectionnement
Rue des Fossés	en totalité
Rue des Muriers	en totalité
Rue des Remparts	en totalité
Rue des Tisserands	en totalité
Rue des Tonneliers	en totalité
Rue des Vaures	en totalité
Rue du Chazeron	en totalité
Rue du Docteur Chambige	en totalité
Rue du Goulet	en totalité
Rue du Grand Four	en totalité
Rue du Guet	en totalité
Rue du Petit Chazeron	en totalité
Rue du Point du Jour	en totalité
Rue du Pré Ferrand	en totalité
Rue du Puy Bel	en totalité
Rue du Puy-de-Dôme	en totalité
Rue Emile Roux	en totalité
Rue Jacques Antoine Dulaure	en totalité
Rue Joseph Portepain	en totalité
Rue Montguillon	en totalité
Rue Pasteur	en totalité
Rue Saint Denis	en totalité
Rue Torte	en totalité
Chemin du Petit Ruchon	du n°1 à la fin (côté impair)
Chemin du Champ des Poix	du n°1 à la fin (côté impair)
Rue du Serpolet	du n°1 à la fin (côté impair)

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

## BUREAU N° 2 :Mairie – Salle Brosson

### Liste des rues

Nom des rues	Sectionnement
Allée Beethoven	en totalité
Allée Berlioz	en totalité
Allée Claude Debussy	en totalité
Allée de la Champignonnière	en totalité
Allée de l'Ardellier	en totalité
Allée des Vortilles	en totalité
Allée du Bitume	en totalité
Allée du Clos des Vignes	en totalité
Allée du Colombier des Roys	en totalité
Allée Mozart	en totalité
Allée Pleyel	en totalité
Avenue de Cournon	du n°1 à la fin (côté impair)
Chemin de la Banche	en totalité
Chemin de Paulhat	du n°2 à la fin (côté pair)
Chemin des Vortilles	en totalité
Chemin du Champ des Poix	du n°2 à la fin (côté pair)
Chemin du Champ Groulet	du n°1 à la fin (côté impair)
Chemin du Decauville	en totalité
Chemin du Petit Ruchon	du n°2 à la fin (côté pair)
Impasse des Tennis	en totalité
Impasse des Vortilles	en totalité
Impasse du 8 mai 1945	en totalité
Impasse du Manège	en totalité
Impasse du Ruchon	en totalité
Impasse du Serpolet	en totalité
Rue Berlioz	en totalité
Rue Côte de la Mine	en totalité
Rue de l'Herbelière	en totalité
Rue du 8 mai 1945	en totalité
Rue du Serpolet	du n°2 à la fin (côté pair)
Rue Georges Bizet	en totalité
Rue Jean-Baptiste Lully	en totalité
Rue Maurice Ravel	en totalité
Rue Rossini	en totalité
Rue Vivaldi	en totalité
Rue Fontaine Ballet	en totalité
Rue Saint Verny	en totalité
Rue des Vignes	en totalité

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

## BUREAU N° 3 : Le Caméléon

### Liste des rues

Nom des rues	Sectionnement
Chemin des Littes	du n°2 à la fin (côté pair)
Rue du Ruisseau de Senne	en totalité
Allée du Picou	en totalité
Rue du Petit Champ	en totalité
Chemin des Traverses	en totalité
Avenue de Clermont	en totalité
Avenue des Frères Lumières	en totalité
Rue Denis Papin	en totalité
Chemin de la Lissandre	en totalité
Chemin des Creux	en totalité
Allée Joseph Louis Jaffeux	en totalité
Avenue de l'Europe	en totalité
Domaine de Chazal	en totalité
Domaine de la Tourette	en totalité
Domaine de Picou	en totalité
Domaine du Temple	en totalité
Impasse des Dômes	en totalité
Lieu dit Champ Lamet	en totalité
Lieu dit Lissandre	en totalité
Route de Malintrat	en totalité
Rue Ancien village de Paulhat	en totalité
Rue André Citroën	en totalité
Rue de Chambussière	en totalité
Rue de Champ Lamet	en totalité
Rue des Begonnes	en totalité
Rue des Loyes	en totalité
ZAC de Champ Lamet	en totalité
Chemin du Ruchon	en totalité
Impasse du Champ des Poix	en totalité
Chemin du champ Groulet	du n°2 à la fin (côté pair)
Chemin de Paulhat	du n°1 à la fin (côté impair)
Avenue de Cournon	du n°2 à la fin (côté pair)
Chemin du Peyron	en totalité
Chemin de Picau	en totalité

**BUREAU N° 4 : Espace Beaufort****Liste des rues**

<b>Nom des rues</b>	<b>Sectionnement</b>
Chemin des Littes	du n°1 à la fin (côté impair)
Avenue Roger Coulon	du n° 38 au n° 68
Avenue Roger Prat	du n°1 au n°11
Chemin de la Quarte	du n°1 à la fin (côté impair)
Chemin des Plantades	du n°1 à la fin (côté impair)
Rue Châteaubriand	en totalité
Rue Vercingétorix	en totalité
Allée Simon d'Arverne	en totalité
Rue Croix des Peyrouses	en totalité
Rue Marguerite de Valois	en totalité
Allée Pierre de Rogiers	en totalité
Rue Montaigne	en totalité
Rue de la Boétie	en totalité
Rue Sidoine Appollinaire	en totalité
Chemin des Crêtes	en totalité
Allée de la Limagne	en totalité
Chemin de Malintrat	en totalité
Rue Fabre d'Eglantine	en totalité
Chemin du Quaire	en totalité
Allée des Cimes	en totalité
Chemin du Petit Pan	en totalité
Rue Lafayette	en totalité
Chemin des Barriers	en totalité
Rue Arthur Rimbaud	en totalité
Rue Blaise Pascal	en totalité
Rue Marcel Proust	en totalité
Chemin des Tilleuls	en totalité
Allée des Barriers	en totalité
Rue Henri Montherlant	en totalité
Allée Beaufort	en totalité
Chemin de Chassagnoux	en totalité
Chemin des Routoires	en totalité
Chemin du Petit Pacher	en totalité
Impasse des Barriers	en totalité
Impasse des Littes	en totalité
Rue Charles de Montesquieu	en totalité
Rue Ernest Hemingway	en totalité
Rue Guy De Maupassant	en totalité
Rue Jean Jacques Rousseau	en totalité
Allée des Blés d'Or	du n°1 à la fin (côté impair)
Avenue Roger Coulon	du n°38 à la fin (côté pair)
Place de la Croix Blanche	du n°13 à la fin (côté impair)

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

## BUREAU N° 5 : Ecole élémentaire Pierre Brossolette

### Liste des rues

Nom des rues	Sectionnement
Allée de la Mutualité	en totalité
Allée de Lanche	en totalité
Allée du Pariou	en totalité
Allée Jacques Prévert	en totalité
Allée Jean de La Bruyère	en totalité
Allée Nicolas Chamfort	en totalité
Allée Pré Thonel	en totalité
Allée Teilhard de Chardin	en totalité
Allée Voltaire	en totalité
Chemin de la Boule	en totalité
Chemin de la Quarte	du n°2 à la fin (côté pair)
Chemin de la Croix Papillon	en totalité
Chemin des Cailloux	en totalité
Chemin des Nigues	en totalité
Chemin des Plantades	du n°2 à la fin (côté pair)
Impasse Diderot	en totalité
Impasse du Docteur Royer	en totalité
Rue Albert Camus	en totalité
Rue Alexandre Vialatte	en totalité
Rue André Chenier	en totalité
Rue de Lanche	en totalité
Rue du Docteur Royer	en totalité
Rue George Sand	en totalité
Rue Gustave Flaubert	en totalité
Rue Henri IV	en totalité
Rue Henri Pourrat	en totalité
Rue Jean de La Fontaine	en totalité
Rue Jules Renard	en totalité
Rue Lucien Gachon	en totalité
Rue Alphonse Lamartine	en totalité
Allée Saint Jaiih	en totalité
Rue Saint Jaiih	en totalité
Rue Emile Zola	en totalité
Avenue Roger Prat	du n°13 à la fin (côté impair)
Rue Romain Rolland	en totalité
Allée des Blés d'Or	du n°2 à la fin (côté pair)

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

**BUREAU N° 6 : Ecole Maternelle Lucie Aubrac**

**Liste des rues**

<b>Nom des rues</b>	<b>Sectionnement</b>
Allée Amélie Murat	en totalité
Allée de La Quintinie	en totalité
Allée des Magnolias	en totalité
Allée des Tulipiers	en totalité
Allée du Parc	en totalité
Allée Marcel Douce	en totalité
Avenue de Riom	en totalité
Avenue Roger Prat	du n°2 à la fin (côté pair)
Chemin de la Coursière	en totalité
Chemin de la Croix Forret	en totalité
Chemin de la Croze	en totalité
Chemin de l'Ortige	en totalité
Chemin des Vioux	en totalité
Chemin du Carosse	en totalité
Chemin du Creux Guéret	en totalité
Chemin du Puy que Goix	en totalité
Rue André Maurois	en totalité
Rue Charles Baudelaire	en totalité
Rue du Docteur Dubest	en totalité
Rue du Font Mathu	en totalité
Rue Henri Barbusse	en totalité
Rue Jean Jaurès	en totalité
Rue Jules Vallès	en totalité
Rue Jules Verne	en totalité
Rue Paul Verlaine	en totalité
Rue Victor Hugo	en totalité
Avenue Roger Coulon	du n°2 au n°36 (côté pair)
Place de la Croix Blanche	du n°14 à la fin (côté pair)

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

## BUREAU N° 7 : Ecole Maternelle René Cassin

### Liste des rues (suite)

Nom des rues	Sectionnement
Allée Antoine Mathias	en totalité
Allée Croix des Rameaux	en totalité
Allée de Dixme Maréchal	en totalité
Allée du Moulin à Vent	en totalité
Allée Saint Vincent	en totalité
Avenu Docteur Besserve	en totalité
Chemin de Chantagret	en totalité
Chemin de Dixme	en totalité
Chemin de Laval	en totalité
Chemin de Sainte Martine	en totalité
Impasse des Aulnes	en totalité
Impasse des Enghades	en totalité
Impasse du Clos	en totalité
Impasse du Vivier	en totalité
Passage de la Châtelaine	en totalité
Passage des Ecoliers	en totalité
Passage sous le Pont	en totalité
Place de la Croix Barbe	en totalité
Place Saint Nicolas	en totalité
Route de Vichy	du n°1 à la fin (côté impair)
Rue Abbé Collange	en totalité
Rue Croix des Rameaux	en totalité
Rue de la Croix Barbe	en totalité
Rue de la Marine	en totalité
Rue des Brasseries	en totalité
Rue des Ecoles	en totalité
Rue du Clos	en totalité
Rue du Pont	en totalité
Rue du Vivier	en totalité
Rue Jean Baptiste Courioux	en totalité
Rue Paul Doumer	en totalité
Rue Saint Michel	en totalité
Rue Sainte Martine	en totalité
Sente des Enghades	en totalité
Allée des Acacias	en totalité
Rue sous le Pont	en totalité
Impasse Saint-Nicolas	en totalité

**Commune  
de PONT DU CHATEAU**

**Annexe à l'arrêté préfectoral instituant  
les bureaux de vote**

**BUREAU N° 8 : Ecole élémentaire Jean Alix**

**Liste des rues**

<b>Nom des rues</b>	<b>Sectionnement</b>
Allée de Mortaix	en totalité
Avenue de la Gare	du n°1 à la fin (côté impair)
Route de Vichy	du n°2 à la fin (côté pair)
Allée des Gabares	en totalité
Impasse des Sapinières	en totalité
Chemin de Sainte Marcelle	en totalité
Allée de Puy-Saint-Jean	en totalité
Chemin de l'Egue	en totalité
Avenue de Lyon	en totalité
Chemin du Buisson	en totalité
Rue Jean Cavaillès	en totalité
Avenue Jean Moulin	en totalité
Allée Germaine Tillion	en totalité
Rue Louis Girol	en totalité
Allée G. Anthonioz De Gaulle	en totalité
Avenue Jean Zay	en totalité
Rue Berty Albrecht	en totalité
Chemin du Port d'Aval	en totalité
Chemin du Champ Réal	en totalité
Chemin de l'Etredelle	en totalité
Allée Yves Montand	en totalité
Rue Edith Piaf	en totalité
Allée Léo Ferré	en totalité
Allée Jean de Roquetaillade	en totalité
Rue Maria Callas	en totalité
Chemin des Boires	en totalité
Allée des Primevères	en totalité
Impasse de l'Etredelle	en totalité
Allée Simone Weil	en totalité
Chemin des Cotilles	en totalité
Chemin des Fourches Vieilles	en totalité
Rue Emile Coulaudon	en totalité
Chemin de la Remise	en totalité
Chemin de Saint Lazare	en totalité
Chemin de l'Ancienne Carrière	en totalité
Allée des Moulins de l'Allier	en totalité
Les Bouères	en totalité
Chemin des Bouères	en totalité
Domaine des Bouères	en totalité
Allée des Violettes	en totalité
Chemin de la Varenne	en totalité
Chemin des Madeleines	en totalité
Impasse des Saponaires	en totalité

<b>Commune de PONT DU CHATEAU</b>		<b>Annexe à l'arrêté préfectoral instituant les bureaux de vote</b>
---------------------------------------	--	---

**BUREAU N° 9 : Ecole Maternelle Jean Alix**

**Liste des rues**

<b>Nom des rues</b>	<b>Sectionnement</b>
Chemin de la Plage	en totalité
Chemin des Palisses	en totalité
Chemin du Moulin	en totalité
Rue Pablo Picasso	en totalité
Allée de la Saulaie	en totalité
Allée des Coches d'Eau	en totalité
Allée des Toutiers	en totalité
Allée des Pélières	en totalité
Chemin du Chambon Haut	en totalité
Rue Eugène Delacroix	en totalité
Allée du Chambon Haut	en totalité
Avenue de la Gare	du n°2 à la fin (côté pair)
Chemin du Chambon	en totalité
Rue Côme Damien Baudusson	en totalité
Rue Paul Gaugin	en totalité